

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le



ID : 085-200081115-20260630-DEL20260630_50-DE

Rapport de présentation des comptes financiers uniques 2025

Conseil municipal du 30 juin 2026

SOMMAIRE

BUDGET PRINCIPAL DE MONTAIGU-VENDEE	3
I. Un investissement soutenu conforme aux prévisions budgétaires.....	3
II. Une situation financière saine fin 2025.....	4
A. Des niveaux d'épargne en cours de normalisation.....	4
B. Une dette sécurisée et conforme à l'ambition d'investissement.....	5
C. Les résultats	6
III. La section de fonctionnement.....	7
A. Les recettes de fonctionnement.....	7
1. Les recettes fiscales.....	7
2. Les dotations et participations.....	9
3. Les autres recettes.....	10
B. Les dépenses de fonctionnement	11
1. Les charges à caractère général	11
2. Les charges de personnel.....	11
3. Les autres dépenses	12
IV. La section d'investissement	14
A. Les dépenses d'investissement	14
B. Les recettes d'investissement.....	15
BUDGET ANNEXE IMMOBILIER DE COMMERCE DE PROXIMITE	17
BUDGET ANNEXE OPERATION D'AMENAGEMENT URBAIN	19
BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES.....	21

BUDGET PRINCIPAL DE MONTAIGU-VENDEE

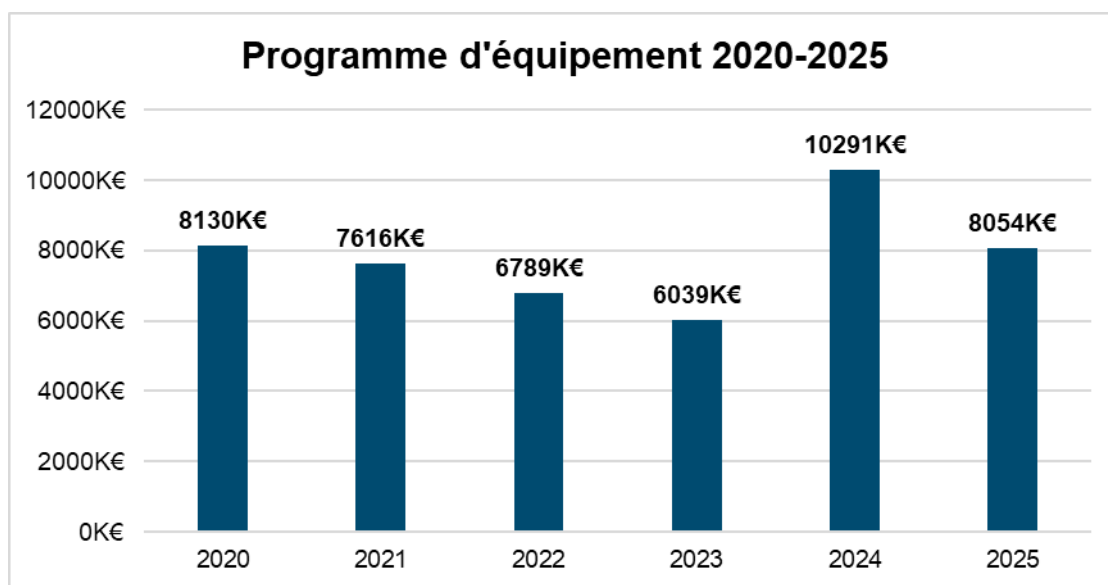
I. Un investissement soutenu conforme aux prévisions budgétaires

Comme annoncé lors de l'approbation du budget primitif, l'année 2025 a connu un niveau d'inflation plus modéré mais qui a encore pesé à la marge sur les services.

Les marchés financiers ont montré une décline modérée mais constante en 2025, ce qui a préservé les charges financières malgré un recours à l'emprunt plus important depuis 3 ans.

Tous ces éléments ont eu un impact immédiat sur les charges de la collectivité.

Cependant, et conformément aux prévisions du budget primitif, l'année 2025 a vu la réalisation d'un programme d'équipement encore conséquent, en lien avec le cycle électoral. Des projets structurants pour Montaigu-Vendée, tels que l'école Jules Verne, se sont achevés, d'autres projets comme la réhabilitation de la salle de sports de la Petite Maine, ont débuté, signe du dynamisme et de l'attractivité de la commune.



Données de référence : dépenses d'équipement budget principal

Les investissements 2025 s'élèvent à 8 053 923,99 €. Depuis le début du mandat 2020-2026, le montant d'investissement réalisé s'élève à 46 918 974,85 €, soit une moyenne annuelle de 7 819 829 €.

II. Une situation financière saine fin 2025

A. Des niveaux d'épargne en cours de normalisation

L'année 2025 se clôture en amélioration par rapport aux prévisions du budget primitif (pour rappel, capacité d'autofinancement brute estimée à 2 575 k€), ce qui permet de mieux autofinancer le programme d'équipement. Toutefois, les effets encore inflationnistes à la marge sur les services et les mesures sociales nationales et locales sur les charges de personnel en année pleine influent sur les ratios.

BUDGET PRINCIPAL	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisations 2025	évol CA24/CA25	évol CA24/CA25
Recettes courantes de fonctionnement	19 519 992,19	20 245 613,81	21 098 448,59	4,2%	852 834,78
Dépenses de gestion	15 510 421,05	16 393 566,77	17 311 934,15	5,6%	918 367,38
EXCEDENT BRUT D EXPLOITATION	4 009 571,14	3 852 047,04	3 786 514,44	-1,7%	-65 532,60
Intérêts de la dette	346 946,35	507 146,77	551 775,59	8,8%	44 628,82
Solde produits-autres charges financières	19,25	30,15	29,64		-0,51
Solde produits-charges exceptionnels (hors cession)	15 267,08	-8 132,31	1 024,46	-112,6%	9 156,77
CAPACITE D AUTOFINANCEMENT BRUTE	3 677 911,12	3 336 798,11	3 235 792,95	-3,0%	-101 005,16
Remboursement dettes bancaires	1 410 518,26	1 581 820,10	1 836 554,64	16,1%	254 734,54
CAPACITE D AUTOFINANCEMENT NETTE	2 267 392,86	1 754 978,01	1 399 238,31	-20,3%	-355 739,70
Remboursement autres dettes	17 477,00	17 476,00	17 476,00	0,0%	0,00
CAPACITE D AUTOFINANCEMENT NETTE après remboursement autres dettes	2 249 915,86	1 737 502,01	1 381 762,31	-20,5%	-355 739,70
Dépenses d'investissement	6 166 906,59	10 825 312,84	8 246 231,34	-23,8%	-2 579 081,50
Recettes d'investissement	2 878 162,12	3 419 985,21	3 127 557,75	-8,6%	-292 427,46
BESOIN DE FINANCEMENT	3 288 744,47	7 405 327,63	5 118 673,59	-30,9%	-2 286 654,04
Emprunt	0,00	8 200 000,00	3 000 000,02		-5 199 999,98
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT+solde sur provisions	-1 039 016,00	2 532 174,38	-736 723,87	-129,1%	-3 268 898,25
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	1 479 068,47	4 011 242,85	3 274 518,98	-18,4%	-736 723,87

Excédent brut d'exploitation : résultat dégagé sur le cycle de gestion

Capacité d'autofinancement brute : résultat dégagé sur le cycle de fonctionnement avant remboursement du capital de la dette

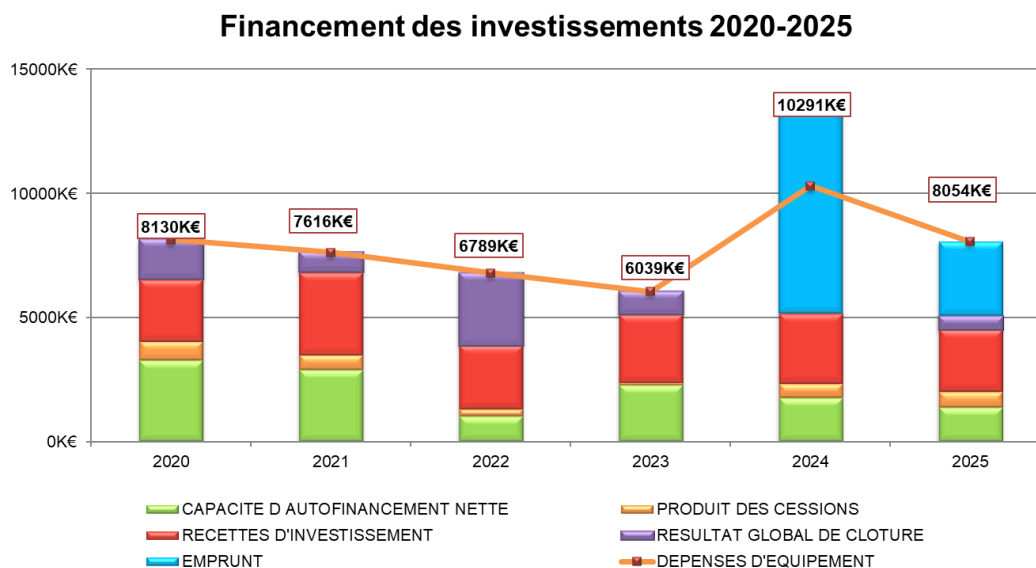
Capacité d'autofinancement nette : résultat dégagé après remboursement de la dette pour financer les investissements

Variation du fonds de roulement : indicateur de financement de l'investissement

Résultat de clôture = fonds de roulement : cumul des résultats de l'année et des résultats antérieurs reportés

Pour autant, la situation financière reste saine. La capacité d'autofinancement brute s'élève à 3 235 792,95 €. Après remboursement de la dette, la capacité d'autofinancement nette, pour financer le programme d'équipement, atteint 1 381 762,31 €.

...qui assurent un bon niveau de financement des investissements



Données de référence : dépenses d'équipement

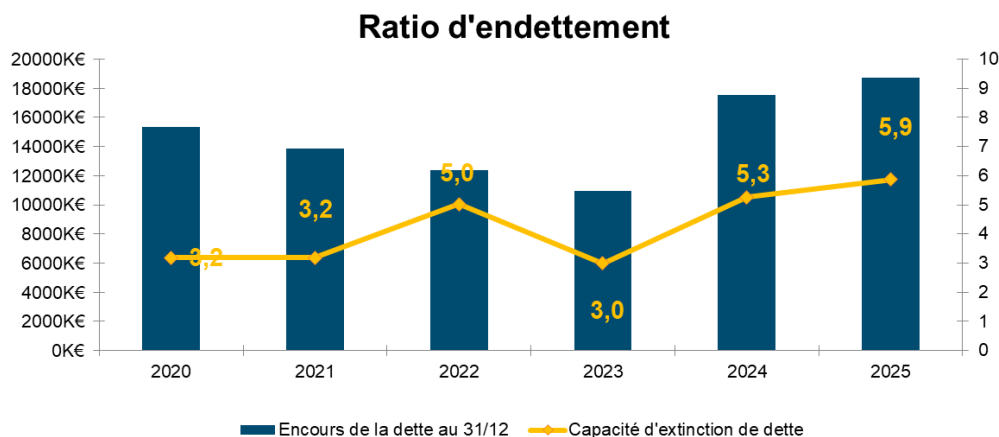
Les ressources propres autofinancent 63% des investissements 2025, la capacité d'autofinancement nette couvre le besoin à 17%. Un nouvel emprunt a été souscrit et intégralement mobilisé en 2025.

B. Une dette sécurisée et conforme à l'ambition d'investissement

Une capacité de désendettement qui reste en deçà des ratios d'alerte

Le ratio d'endettement augmente logiquement en 2025, après la souscription d'un nouveau prêt pour un montant de 3 M€.

Cependant, grâce à une épargne brute satisfaisante, la capacité de désendettement de la ville (encours de dette / épargne brute) reste de moitié inférieure aux seuils d'alerte, à 5,9 années.



La condition d'une extinction inférieure à la durée du mandat, fixée comme bonne règle de gestion, reste ainsi respectée.

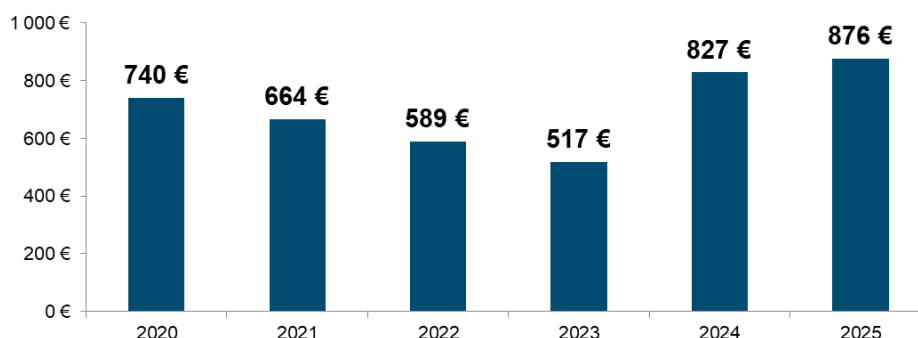
Un endettement par habitant en hausse

L'endettement au 31 décembre 2025 est arrêté à 18 714 459,99 €, en hausse de 7% par rapport à 2024.

Cela représente une dette par habitant de 876 € (référence population INSEE 2025 : 21 674 habitants). La dette par habitant pour les communes de notre strate s'établit à 986€ par habitant.

Pour mémoire, elle était de 810 € en 2019, première année de la commune nouvelle.

Encours de dette par habitant au 31/12



L'encours de la dette au 31/12/2025 est équilibré et sécurisé :

- 96% de l'encours de dette est typé A1 risque faible (charte de bonne conduite) ;
- La dette est répartie de façon sécurisée entre taux fixe (60%) et taux variables (40%) ;
- La dette est diversifiée entre prêteurs : 31 prêts auprès de 7 établissements bancaires.

C. Les résultats

Budget principal	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Recettes	21 736 472,90 €	9 507 387,37 €	31 243 860,27 €
Dépenses	19 549 367,00 €	10 131 217,14 €	29 680 584,14 €
Solde de l'exercice	2 187 105,90 €	-623 829,77 €	1 563 276,13 €
Résultat antérieur reporté	140 034,18 €	1 571 208,67 €	1 711 242,85 €
Résultat de clôture	2 327 140,08 €	947 378,90 €	3 274 518,98 €

Le résultat global de clôture 2025, intégrant les résultats antérieurs, se traduit par un excédent de 3 274 518,98 €, en baisse de 736 723,87 € par rapport à 2024.

Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 2 327 140,08 € et un excédent d'investissement de 947 378,90 €.

Le résultat sur les restes à réaliser d'investissement est un excédent de 92 024,31 €.

Le résultat sur les restes à réaliser de fonctionnement est un déficit de 20 020,00 €.

L'excédent sur les réalisations et les restes à réaliser s'établit à 3 346 523,29 € contre 4 316 994,77 € fin 2024.

III. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 21 736 472,90 €, en hausse de 883 008,21 € (+ 4,2%) par rapport à 2024.

	Réalisations 2024	Réalisations 2025	évol 24/25	évol 24/25
Produits des services	1 400 974,70	1 670 849,57	19,3%	269 874,87
Fiscalité locale	8 521 839,90	9 012 899,20	5,8%	491 059,30
Impôts et taxes	4 150 793,65	4 154 176,65	0,1%	3 383,00
Dotations et subventions	5 720 821,54	5 787 117,60	1,2%	66 296,06
Autres produits de gestion courante	233 798,70	243 874,65	4,3%	10 075,95
Atténuation de charges	217 385,32	229 530,92	5,6%	12 145,60
Produits financiers	30,15	29,64	-1,7%	-0,51
Produits exceptionnels	596 135,73	623 663,58	4,6%	27 527,85
Autres produits de fonctionnement	11 685,00	14 331,09	22,6%	2 646,09
Recettes de fonctionnement	20 853 464,69	21 736 472,90	4,2%	883 008,21

1. Les recettes fiscales

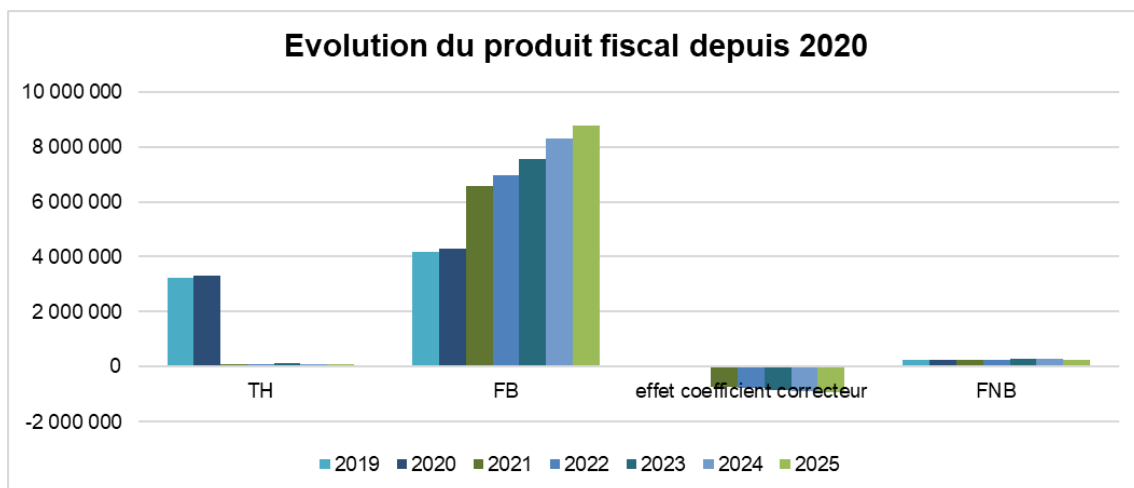
Les recettes de fiscalité locale sont arrêtées à 9 012 899,20 €, en hausse de 491 059,30 € (+5,8 %) entre 2024 et 2025.

La **fiscalité provenant des entreprises et des ménages** est arrêtée à 8 258 559 €, en hausse de 457 279 € (+ 5,9%) entre 2024 et 2025, comme prévu au budget primitif 2025.

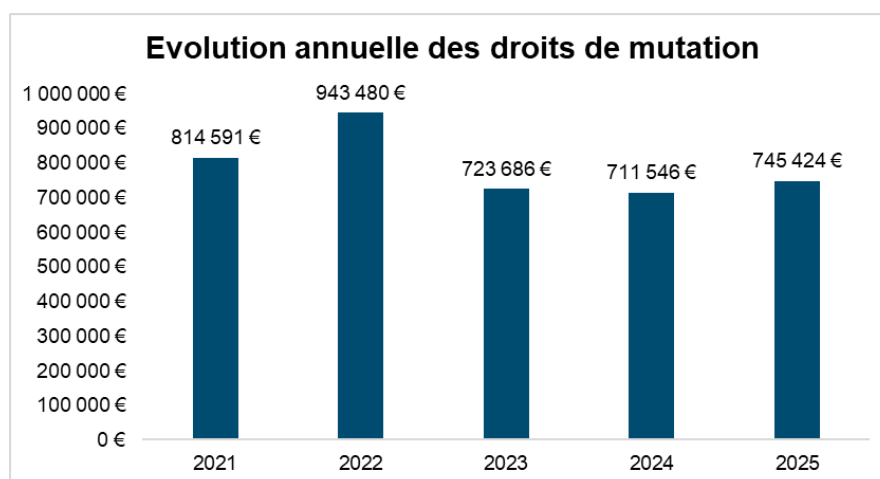
- La croissance des bases et du taux de Taxe Foncière Bâtie en 2025 a permis de générer un produit supplémentaire *brut* de 466 846 €, soit +5,6 % :
 - o Revalorisation légale des bases à +1,7%, en lien avec l'inflation
 - o Croissance physique des bases à +0,8%
 - o Augmentation de taux de 3% décidée pour 2025
- L'application du coefficient correcteur, visant à éviter toute surcompensation liée à la suppression de la taxe d'habitation et au transfert du taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties, a conduit à un prélèvement de 915 950 €, en hausse de 18 034 €. Pour mémoire, ce coefficient correcteur est figé à 0,912469.
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties recule de 25 520 €, à 256 145 €. Cette diminution est due à une exonération plus forte des terres agricoles (de 20% à 30%) décidée en loi de finances pour 2025. Les terres agricoles représentent 84% de la base imposable à Montaigu-Vendée. Cette exonération, non compensée par l'Etat en 2025, impacte donc le produit fiscal de la commune.
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires s'affiche en retrait de 30 720 €, à 75 537 €. Cette diminution corrige encore une anomalie de déclaration des biens immobiliers en 2023, qui se répercute sur 2024 et 2025.
- Les rôles supplémentaires, générés par des régularisations fiscales des situations des contribuables, se sont élevés à 6 912 €.

Pour rappel, dans le cadre de la création de la commune nouvelle, par délibération n° 2019.01.31-49 en date du 31 janvier 2019, le conseil municipal a décidé d'appliquer une intégration fiscale progressive sur le territoire de la commune nouvelle Montaigu-Vendée, fusion des Communes historiques de Boufféré, La Guyonnière, Montaigu, Saint-Georges-de-Montaigu et Saint-Hilaire-de-Loulay sur une durée de 12 ans pour les taxes d'habitation, sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti. 2025 est donc la sixième année d'harmonisation des taux.

En 2025, la taxe foncière bâtie représente 96% du produit fiscal, provenant pour moitié des ménages et pour moitié des entreprises, la taxe foncière non bâtie 3% et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires 1%.



Les **droits de mutation** sur les transactions à titre onéreux sont en hausse de 5% en 2025, à 745 424 €. Cette réalisation est toutefois conforme à la prévision de reprise du marché immobilier.



Les **droits de place** des marchés alimentaires sont arrêtés à 8 916,20 €, stables par rapport à 2024.

Les **autres impôts et taxes hors fiscalité locale** 4 154 176,65 € sont en hausse de 3 383 € (+0,1%).

- L'Attribution de Compensation est arrêtée à 3 723 923,65 €, en baisse de 5 000 € pour le reversement des Ephémères à Terres de Montaigu ;

- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), véhicule de la solidarité financière entre les communes du territoire, est arrêtée à 202 921 €, en hausse de 21 037 € suite à l'abondement de Terres de Montaigu ;
- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) diminue de 12 654 €, à 227 332 €. Cette diminution est liée à la baisse globale de l'enveloppe et à la variation du Coefficient d'Intégration Fiscal de Terres de Montaigu qui modifie la répartition entre la communauté d'agglomération et les communes.

2. Les dotations et participations

Les **dotations et participations** s'élèvent à 5 787 117,60 €, en hausse de 66 296,06 € (+ 1,2%).

Les **dotations d'Etat** s'élèvent à 5 162 700,41 € dont :

- La Dotation Forfaitaire pour 1 461 091 €, en hausse de 12 698 € par rapport à 2024 ;
- La Dotation Communes Nouvelles pour 724 401 €, en hausse de 38 639 € ;
- La Dotation Nationale de Péréquation pour 382 695 €, en baisse de 30 740 € ;
- Les allocations compensatrices de taxe foncière pour 2 394 827 €, en hausse de 4 898 €, évolution moindre que la revalorisation légale des bases ;
- Des compensations de fiscalité additionnelle (droits de mutation et impôt sur les spectacles) pour 991,60 €
- Le Fonds de Compensation de la TVA pour 77 727,77 €, en hausse de 3,4 k€ (récupération de TVA sur les travaux de fonctionnement) ;
- Des dotations de l'Education Nationale pour un projet dans une école et le service minimum d'accueil pour 3 402,29 €
- La dotation pour le Service Public de la Petite Enfance pour 24 393,75 €, nouvelle dotation qui donnera lieu à une répartition avec Terres de Montaigu en 2026 ;
- La dotation pour le recensement en baisse de 4% à 3 686 € ;
- La dotation pour les élections européennes et législatives pour 6 919,85 €
- La dotation pour les titres sécurisées pour 89 485 €, en hausse de 12 177 € après un changement du mode de calcul (majoration des dispositifs de recueil).

Les **autres** participations s'élèvent à 624 417,19 € et concernent principalement :

- Les réciprocités avec les communes pour l'accueil d'élèves dans les écoles publiques de la commune : 32 643,29 € ;
- Les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole pour les activités enfance : 554 577,97 €, en hausse de 77 060,97 € pour les places supplémentaires en accueil collectif de petite enfance ;
- La participation de l'OGEC du collège Mère Teresa pour le fonctionnement du restaurant scolaire de Boufféré, en fonction du nombre de repas consommés : 14 408,29 €.

3. Les autres recettes

Les **produits des services** sont en hausse de 269 874,87 € (+19%) et s'établissent à 1 670 849,57 € :

- Les refacturations à Terres de Montaigu dans le cadre de la convention de mutualisation font augmenter les recettes de 273 427,35 € pour le personnel mutualisé et les frais d'hébergement associés, suite à l'avenant de 2025 qui intègre désormais les services bâtiments de Montaigu-Vendée et de Terres de Montaigu dans la convention de mutualisation ;
- Les produits des activités Enfance – Education augmentent globalement de 36 025,62 €, à 1 175 681,21 € en lien avec les évolutions tarifaires de 2025 et l'augmentation du nombre de places d'accueil petite enfance ;
- Les redevances d'occupation du domaine public sont en baisse, à 59 182,36 € (régularisations et chantiers de construction importants en 2024).

Les **autres produits de gestion courante**, qui correspondent principalement aux revenus des immeubles, sont en hausse de 10 075,95 €, à 243 874,65 €.

Les locations de salles et autres bâtiments sont en baisse de 16 831,14 € (-9%) à 161 277,45 €, principalement sur les locations de salles municipales.

En revanche, les remboursements de charges diverses sont en hausse de 21 244,56 € (charges des églises, reliquat d'amortisseur énergie, remboursements de sinistre)

Les **atténuations de charges** s'élèvent à 229 530,92 € et correspondent aux remboursements de charges de personnel par l'assurance statutaire et à la participation des agents aux titres restaurants.

Les **produits financiers** s'élèvent à 29,64 €.

Le poste des **produits exceptionnels** s'élève à 623 663,58 € dont :

- Des produits de cession d'immobilisations pour 620 624,96 € dont la cession foncière pour la Villa Cirrus et deux cessions de matériel d'espaces verts ;
- Des annulations de mandats sur exercice antérieur pour 3 038,62 €.

Les autres écritures correspondent à des mouvements d'ordre pour 14 143,70 € (reprise de subventions et sorties d'actif) et à une reprise de provision devenue sans objet pour 187,39 €.

S'y ajoute la reprise de l'excédent de fonctionnement reporté des années précédentes pour 140 034,18 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 19 549 367,00 €, en hausse de 942 216,77 € (+ 5,1%).

	Réalisations 2024	Réalisations 2025	évol 24/25	évol 24/25
Charges à caractère général	5 454 048,82	5 407 415,06	-0,9%	-46 633,76
Charges de personnel	8 146 838,08	9 011 354,17	10,6%	864 516,09
Atténuation de produits	398 521,00	348 774,00	-12,5%	-49 747,00
Autres charges de gestion courante	2 394 158,87	2 544 390,92	6,3%	150 232,05
Charges financières	507 146,77	551 775,59	8,8%	44 628,82
Charges exceptionnelles	14 306,26	2 014,16	-85,9%	-12 292,10
Autres dépenses de fonctionnement	1 692 130,43	1 683 643,10	-0,5%	-8 487,33
Dépenses de fonctionnement	18 607 150,23	19 549 367,00	5,1%	942 216,77

1. Les charges à caractère général

Les **charges à caractère général** s'établissent à 5 407 415,06 €, en baisse de 46 633,76 € par rapport à 2024 (-0,9%). Elles représentent 32% des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette évolution s'explique notamment par :

- Le contexte inflationniste
 - o Normalisation des énergies : - 71 k€ (après une hausse cumulée 2022-2024 de 710 k€)
 - o Coût des assurances : + 11 K€ (hausse cumulée 2024-2025 de 117 k€)
- Des éléments conjoncturels :
 - o Assurance Dommage-Ouvrage école Jules Verne : +76 k€
 - o Passage de la Flamme Olympique en 2024 : - 56k€

2. Les charges de personnel

Les **charges de personnel** s'établissent à 9 011 354,17 €, en hausse brute de 864 516,09 € (+10,6%) par rapport à 2024. Elles représentent 50% des dépenses réelles de fonctionnement.

Hors mutualisation, l'évolution est de +242 100 € (+3 %) entre 2024 et 2025 et s'explique par :

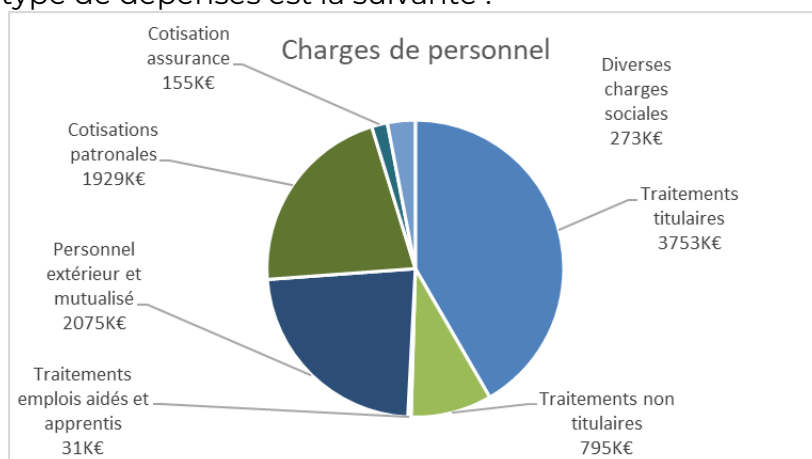
- Une thématique **Glissement Vieillesse Technicité** : +18 700 € pour le déroulé de carrière des agents qui fait mécaniquement évoluer leurs rémunérations (ancienneté, promotion interne) ;
- Une thématique **mesures nationales** : +147 000 €
 - o Augmentation de 3 points de la cotisation employeur à la CNRACL + 85 000 € (1^{ère} année sur 4 ans),
 - o Participation employeur à la prévoyance +45 000 €,
 - o Augmentation du SMIC (novembre 2024) en année pleine +17 000 €,
- Une thématique **mesures locales** : +18 900 €
 - o Revalorisations de régime indemnitaire (dont accueil et enfance +8 700 €),
 - o Revalorisation des titres restaurant (+10 200 €) ;
- Les **évolutions de postes** prévues au budget primitif 2025 : +56 000 €
 - o Création de postes : gestionnaire patrimoine arboré (38 100 €), gestionnaire domaine public (48 000 €), responsable vie scolaire (34 800 €), responsable bâtiments (35 500 €) en année pleine.

- Optimisation de postes : agents du centre temporaire des titres d'identités (CTTI) compte tenu de la baisse d'activité -53 800 €, absences d'agents non remplacés -46 600 €

Les charges de personnel liées à la mutualisation augmentent de 613 496,82 € entre 2024 et 2025 ;

- La régularisation des charges de personnel réelles 2024 pour 113 000 €
- L'élargissement du périmètre en 2025 aux équipements sportifs, à l'urbanisme et au service Bâtiment pour 500 000 € compensés par 250 000 € refacturés à Terres de Montaigu. Le solde est également affecté par les mesures nationales sur les rémunérations.

La vision par type de dépenses est la suivante :

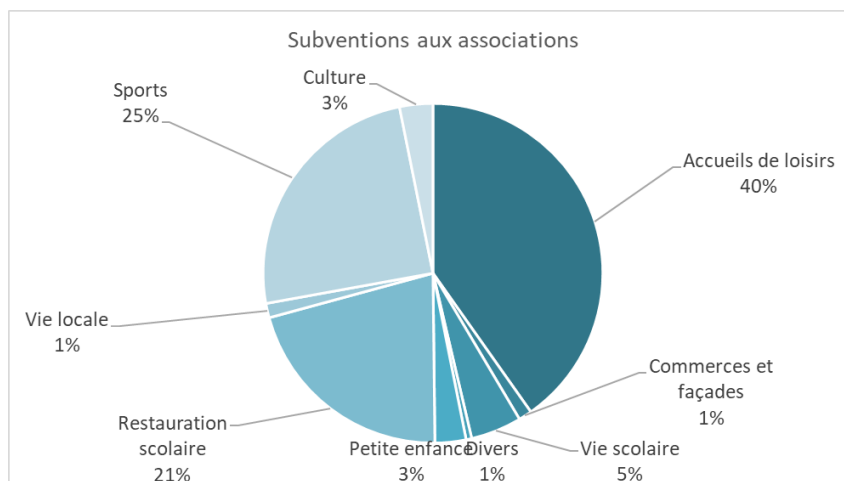


3. Les autres dépenses

Les **autres charges de gestion courante** s'établissent à 2 544 390,92 €, en hausse de 6,3% (+150 232,05 €). Elles regroupent principalement les contributions et subventions.

Les principales variations concernent :

- Les indemnités des élus, stables à 400 807,17 €, après les hausses de 2023 et 2024 (liées aux évolutions de la valeur du point d'indice servant de base à la rémunération des agents publics, et en cascade au calcul des indemnités des élus) ;
- Les contributions obligatoires aux écoles privées pour 966 474,43 €, en lien avec la hausse du coût de l'élève : +44 584,97 €
- La subvention au CCAS stable à 50 000 €
- Les subventions aux associations pour 1 117 388,72 €, en hausse de 103 718,21 €
 - Associations Education- Enfance : +74 346,87 € principalement pour la restauration scolaire et l'accueil de loisirs
 - Associations Sports : +23 438,30 € en lien avec l'augmentation des effectifs



Les **atténuations de produits** s'établissent à 348 774 €, en baisse de 49 747 €.

Elles comprennent principalement le reversement de fiscalité au titre de la solidarité financière entre communes, remaniée en 2023. La solidarité entre communes est calculée en fonction de la croissance des bases économiques depuis 2021, la moitié du produit supplémentaire abondant un fonds de répartition, l'autre moitié restant acquise à la commune au titre de ses produits de fiscalité directe. A compter de 2024, Terres de Montaigu, communauté d'agglomération a abondé à la solidarité par minoration de la contribution des communes.

La part contributive de Montaigu-Vendée a ainsi diminué de 40 191 €, à 339 910 €. La commune est globalement contributrice au fonds pour 136 989 €, une fois déduite sa part bénéficiaire.

Les **charges financières** sont arrêtées à 551 775,59 €. Cette enveloppe en hausse de 8,8% est concordante avec l'augmentation de l'encours en 2024 et 2025, qui a commencé à s'amortir sur la période et avec des taux variables qui ont légèrement baissé en 2025.

Les **charges exceptionnelles** sont constatées pour 2 014,16 € et concernent uniquement des annulations d'écritures sur exercice antérieur.

Les **autres écritures** correspondent à des mouvements d'ordre pour 1 683 643,10 € (dotations aux amortissements et écritures techniques de cession).

IV. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 10 131 217,14 €, en baisse de 2 320 022,56 € (-18,6%) par rapport à 2024.

	Réalisations 2024	Réalisations 2025	évol 24/25	évol 24/25
Dépenses d'équipement	10 291 015,90	8 053 923,99	-21,7%	-2 237 091,91
Remboursement dettes bancaires	1 599 871,10	1 854 030,64	15,9%	254 159,54
Autres dépenses d'investissement	560 352,70	223 262,51	-60,2%	-337 090,19
Dépenses d'investissement	12 451 239,70	10 131 217,14	-18,6%	-2 320 022,56

Les dépenses du **programme d'équipement** s'élèvent à 8 053 923,99 €, en baisse attendue par rapport à 2024, compte tenu de l'avancement des projets du mandat.

Selon les orientations annoncées à l'approbation du budget primitif, les principales réalisations concernent :

- Les réalisations d'opérations structurantes, en cours de finalisation ou de démarrage dont :
 - o La construction de la nouvelle école Jules Verne à Montaigu : 3 672 823,70 €
 - o La rénovation de la salle de sports de Saint Georges de Montaigu : 874 396,61 €
 - o La participation à la requalification des Hauts de Montaigu : 470 712,17 €
 - o L'aménagement des rues de la Vieille Ville à Montaigu : 309 933,06 €
 - o L'aménagement du Val d'Asson – tranche 2 à Montaigu : 132 064,21 €
 - o Le Plan Arbres : 84 149,63 €
 - o Les premières actions du Plan Vélo : 48 681,47 €
 - o La participation pour l'Hôtel d'agglomération : 600 000 €
- Les dépenses récurrentes pour l'entretien du patrimoine :
 - o L'entretien des bâtiments divers : 358 098,49 €
 - Travaux bâtiments administratifs : 31 924,58 €
 - Travaux salles municipales : 34 830,00 €
 - Travaux équipements sportifs : 118 263,82 €
 - Travaux parcs, digues et cimetières : 157 537,65 €
 - o Le programme de voirie :
 - Autorisation de programme 2024-2026 : 714 483,50 €
 - Reliquat programmation antérieure à l'AP : 136 828,48 €
 - Principaux travaux : parking provisoire quartier Santé 102 k€, rue Beausoleil 209 k€, aménagement rue de Tiffauges à Montaigu 304k€,
 - o Le renouvellement de matériel opérationnel (écoles, services techniques et administratifs, événementiel) : 208 977,07 €
 - o Les réserves foncières : 246 314,35 €

Le **remboursement de capital** s'élève à 1 854 030,64 €, en hausse de 16%.

Cette variation s'explique par la souscription de nouveaux encours dont le remboursement a débuté en 2025.

Les autres écritures s'établissent à 223 262,51 € et concernent :

- Des mouvements d'ordre pour 30 955,16 € ;
- Le reversement de la taxe d'aménagement à Terres de Montaigu pour les zones économiques pour 192 307,35 €.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 9 507 387,37 €, en baisse de 5 729 712,25 € (-37,6%) par rapport à 2024.

	Réalisations 2024	Réalisations 2025	évol 24/25	évol 24/25
FCTVA et taxe d'aménagement	1 848 835,72	1 666 640,40	-9,9%	-182 195,32
Excédent de fonctionnement capitalisé	2 500 000,00	2 300 000,00	-8,0%	-200 000,00
Subventions d'équipement - divers	980 877,71	839 597,79	-14,4%	-141 279,92
Emprunts et assimilés	8 200 310,00	3 000 694,62	-63,4%	-5 199 615,38
Autres recettes d'investissement	1 707 076,19	1 700 454,56	-0,4%	-6 621,63
Recettes d'investissement	15 237 099,62	9 507 387,37	-37,6%	-5 729 712,25

Les recettes de FCTVA s'élèvent à 1 203 394,12 € ; la taxe d'aménagement s'établit à 463 246,28 €, année la plus faible du mandat, en raison de dysfonctionnements de traitement par la Direction Générale des Finances Publiques, qui pénalise la trésorerie de la commune.

Les subventions d'équipement perçues en 2025, pour un montant de 839 597,79 €, sont les suivantes :

- Subvention Etat de 13 875,75 € au titre du Fonds Vert pour l'aide aux Maires Bâisseurs ;
- Subvention Etat de 9 217,03 € au titre du Fonds Vert pour la rénovation énergétique de la mairie de La Guyonnière ;
- Subvention Etat de 1 000 € pour l'achat d'un vélo cargo à la crèche de Montaigu ;
- Subvention Région de 50 000 € pour le solde de l'aménagement du bourg de Saint Georges de Montaigu ;
- Subvention Département de 198 000 € pour l'école Jules Verne ;
- Subvention Département de 142 983,45 € pour la salle de convivialité de Saint Hilaire de Loulay ;
- Subvention Département de 70 000 € pour l'aménagement du bourg de Saint Georges de Montaigu ;
- Subvention Département de 40 680 € pour l'église de Boufféré ;
- Subvention Département de 14 400 € pour les vestiaires de football de La Guyonnière ;
- Subvention Département de 8 891,70 € pour les travaux de la rue des Maines ;
- Subvention Terres de Montaigu, communauté d'agglomération de 75 200 € au titre du fonds de concours intercommunal pour le Val d'Asson – tranche 2 ;
- Subvention Terres de Montaigu, communauté d'agglomération de 58 430,19 € au titre du cofinancement du centre technique de Saint Hilaire de Loulay ;
- Subvention SYDEV de 12 000 € pour la rénovation énergétique du pôle sportif du Grand Logis ;
- Subvention SYDEV de 5 348 € pour des études sur la création d'un réseau de chaleur ;

- Subvention OGEC Collège Mère Teresa de 55 303,48 € pour la participation à l'investissement du restaurant scolaire de Boufféré ;
- Subvention Fédération des Usagers de la Bicyclette de 4 120,64 € pour des matériels installés dans le cadre du Plan Vélo ;
- Subvention Caisse d'Allocations Familiales de 1 301 € pour du matériel à la crèche de Saint Hilaire de Loulay ;
- Subvention Fondation du patrimoine de 2 629,55 € pour la sauvegarde de l'orgue de l'église de Montaigu ;
- Amendes de circulation routière dressées par les forces de l'ordre sur le territoire de la commune : 76 217 €.

Un nouvel emprunt de 3 000 000 € a été souscrit auprès de la Banque des Territoires pour le financement de l'école Jules Verne. S'y ajoute une écriture de régularisation de 0,02 € sur un ancien prêt.

Des encaissements de caution ont été constatés pour 694,60 €.

L'excédent de fonctionnement capitalisé s'élève à 2 300 000 €.

Les autres écritures s'élèvent à 1 700 454,56 € et recouvrent les mouvements d'ordre (amortissements, écritures techniques et cessions).

S'y ajoute l'excédent reporté des années précédentes pour 1 571 208,67 €.

BUDGET ANNEXE IMMOBILIER DE COMMERCE DE PROXIMITE

I. Les résultats

Immobilier de commerce	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Recettes	169 605,26 €	195 173,51 €	364 778,77 €
Dépenses	109 389,47 €	202 162,37 €	311 551,84 €
Solde de l'exercice	60 215,79 €	-6 988,86 €	53 226,93 €
Résultat antérieur reporté	-45 068,46 €	-739 537,43 €	-784 605,89 €
Résultat de clôture	15 147,33 €	-746 526,29 €	-731 378,96 €

Le résultat global de clôture 2025 se traduit par un déficit de 731 378,96 €. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 15 147,33 € et un déficit d'investissement de 746 526,29 €.

Le résultat sur les restes à réaliser d'investissement est un déficit de 438 046,90 €. Le déficit sur les réalisations et les restes à réaliser s'établit à 1 169 425,86 €.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 169 605,26 € et correspondent principalement aux loyers et redevances versés par les occupants de locaux commerciaux et de santé. L'entrée en location du restaurant rue Neuve en année pleine génère une hausse des recettes de 66 708 € en 2025.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 109 389,47 €, en baisse de 26 178,25 €, dont :

- Charges de gestion courante : 35 584,78 €, principalement pour les charges locatives des maisons de santé, les assurances et les taxes foncières
- Charges financières : 28 572,71 €, qui se normalisent en 2025, après une forte augmentation en 2024 ;
- Ecritures d'ordre - amortissements : 43 635,95 €.

S'y ajoute la reprise du déficit reporté des années précédentes pour 45 068,46 €.

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 202 162,37 €, dont :

- Programme d'équipement : 98 829,05 € pour la fin des travaux du restaurant rue Neuve et des aménagements dans les maisons de santé
- Remboursement de la dette : 103 333,32 €

S'y ajoute la reprise du déficit reporté des années précédentes pour 739 537,43 €.

L'encours de dette au 31/12/2025 s'établit à 1 046 666,72 €, pour 2 prêts.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 195 173,51 €, dont :

- Subvention d'équipement : 136 713,56 € pour la participation à l'investissement par l'exploitant du restaurant rue Neuve ;
- Gestion des cautions : 14 824,00 € (dépôt de garantie restaurant rue Neuve)
- Ecritures d'ordre -amortissements : 43 635,95 €

BUDGET ANNEXE OPERATION D'AMENAGEMENT URBAIN

I. Les résultats

Opérations d'aménagement urbain	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Recettes	7 107 017,18 €	6 215 654,59 €	13 322 671,77 €
Dépenses	6 832 254,39 €	6 949 686,73 €	13 781 941,12 €
Solde de l'exercice	274 762,79 €	-734 032,14 €	-459 269,35 €
Résultat antérieur reporté	2 032 283,39 €	-4 026 377,42 €	-1 994 094,03 €
Résultat de clôture	2 307 046,18 €	-4 760 409,56 €	-2 453 363,38 €

Le résultat global de clôture 2025 se traduit par un déficit de 2 453 363,38 €. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 2 307 046,18 € et un déficit d'investissement de 4 760 409,56 €.
 Il n'y a pas de restes à réaliser.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 7 107 017,18 € et concernent notamment :

- Les ventes de terrains aux Noëles, La Robinière et Les Vignes pour 381 953,91 € ;
- La gestion des stocks et transferts techniques d'ordre pour 6 725 063,27 €.

S'y ajoute la reprise de l'excédent reporté des années précédentes pour 2 032 283,39 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 6 832 254,39 €, dont :

- Charges de gestion courante : 592 472,19 € dont des acquisitions foncières sur le secteur l'Homelet pour 76 829,96 €, des travaux d'aménagement dans les lotissements (principalement le lancement du quartier Les Quais Saint Hilaire pour 332 638,27 €, Les Hauts de Montaigu pour 45 217,24 €, La Nobenne pour 36 603,53 € et L'Homelet pour 25 294,83 €) ;
- Charges financières : 13 113,01 €
- Ecritures d'ordre : 6 226 669,19 € (stocks et transferts techniques)

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 6 949 686,73 €, dont :

- Remboursement de la dette : 235 638,06 €
- Gestion des stocks : 6 714 048,67 €

S'y ajoute la reprise du déficit reporté des années précédentes pour 4 026 377,42 €.

L'encours de dette au 31/12/2025 s'établit à 1 953 639,11 €, pour 4 prêts.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 6 215 654,59 € et concernent uniquement la gestion des stocks.

BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES

I. Les résultats

Pompes funèbres	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Recettes	142 952,19 €	107 077,75 €	250 029,94 €
Dépenses	142 952,19 €	120 972,19 €	263 924,38 €
Solde de l'exercice	0,00 €	-13 894,44 €	-13 894,44 €
Résultat antérieur reporté	1 600,10 €	60 591,28 €	62 191,38 €
Résultat de clôture	1 600,10 €	46 696,84 €	48 296,94 €

Le résultat global de clôture 2025 se traduit par un excédent de 48 296,94 €. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 1 600,10 € et un excédent d'investissement de 46 696,84 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 142 952,19 €.

Elles correspondent aux ventes de caveaux (21 980 €) et à la gestion des stocks (120 972,19 €).

S'y ajoute la reprise de l'excédent reporté des années précédentes pour 1 600,10 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 142 952,19 €, dont :

- Charges de gestion courante : 35 874,44 € pour la construction de caveaux
- Gestion des stocks : 107 077,75 €

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 120 972,19 € et concernent uniquement la gestion de stocks.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 107 077,75 € et concernent uniquement la gestion de stocks.

S'y ajoute la reprise de l'excédent reporté des années précédentes pour 60 591,28 €.